

Les interventions au niveau de l'entreprise

Interventions	Contenu	Objectif	Intervenants	Remarques
Réalisation de la Fiche d'entreprise	Identification des risques professionnels (dont les RPS), des salariés exposés et des mesures de prévention existantes	Pour l'employeur et pour l'AIST89, disposer d'une première approche des risques professionnels et enclencher la démarche de prévention.	La plupart des intervenants de l'AIST89 peuvent participer à la réalisation de la fiche d'entreprise. Le plus souvent ce sont les assistantes techniques qui interviennent.	La réalisation des fiches d'entreprise pour 5.000 entreprises adhérentes est en cours (les 2/3 des salariés sont couverts), mais ne sera pas finalisée avant quelques années
Objectif DU Outil web permettant à l'entreprise d'élaborer son document unique et son plan d'action prévention	Objectif DU est mis à la disposition de tous les adhérents de l'AIST89	Permettre aux entreprises adhérentes et notamment aux TPE/PME de s'approprier la démarche de prévention, y compris concernant les RPS.	Sessions décentralisées animées par les intervenants du pôle prévention et les assistantes techniques de l'AIST89	Plus de 800 adhérents de l'AIST89, majoritairement TPE et PME, utilisent Objectif DU
Participation au CSE/CHSCT	Participation (invitation réglementaire) du médecin du travail aux séances du CSE	Connaissance des problématiques de l'entreprise, échanges, conseils. La prévention des RPS en tant que risques professionnels peut être à l'ordre du jour.	Le médecin du travail ou un autre intervenant de l'AIST89 par délégation	Concerne généralement les établissements de plus de 50 salariés.
Etudes - Conseils à l'employeur	Elaborer un diagnostic et des préconisations sur une problématique spécifique liée aux conditions de travail	Accompagner la démarche de prévention des risques professionnels au sein de l'entreprise	Médecin du travail, infirmier(e) en santé au travail, assistante technique, intervenants du pôle prévention	Sur proposition d'un intervenant de l'AIST89 ou à la demande de l'employeur
Sensibilisation aux RPS	Session d'1 heure 30 environ à l'attention de l'employeur et du management	Comprendre les problématiques des RPS, pour mieux les identifier et les prévenir	Responsable du pôle prévention de l'AIST89	10 sessions en entreprise demandées en 2018, pour des établissements de taille très variable
Stress post-traumatique (suicide, accident du travail,...)	Accompagnement suite à un événement dramatique pour aider à faire face individuellement et collectivement	Le médecin du travail et les intervenants de l'AIST89 assurent une première intervention. Mais lorsqu'une action ou un soutien sur une certaine durée est nécessaire, ils proposent à l'entreprise de la mettre en relation directe avec le service spécialisé de l'As.SIC (pour l'organisation par exemple d'une cellule d'écoute psychologique).		
Audit approfondi, gestion de crise,...	L'AIST89 intervient uniquement dans le champ de la prévention. L'AIST89 n'intervient pas en résolution des problématiques collectives liées aux RPS (ni aux autres risques professionnels). Le cas échéant, les intervenants de l'AIST89 peuvent orienter l'employeur, qui reste décideur, vers des intervenants spécialisés.			

A noter : tous les intervenants de l'AIST89 sont soumis au secret professionnel, et doivent notamment respecter les secrets de fabrication ou des affaires dont ils peuvent avoir connaissance à l'occasion de leurs interventions

Les interventions individuelles

Interventions	Contenu	Objectif	Intervenants	Remarques
Visite médicale à la demande du salarié ou de l'employeur	Organisation d'une consultation dans les locaux de l'AIST89 (il suffit au salarié ou à l'employeur de prendre contact avec l'AIST89)	Rencontre du salarié avec le médecin du travail afin de faire le point sur une problématique individuelle et d'envisager les suites possibles	Le médecin du travail ou, par délégation pour les visites à la demande du salarié, l'infirmier(e) en santé au travail	Si la visite est demandée par l'employeur, celui-ci devra effectuer sa demande par un écrit motivé et prévenir le salarié
Visite médicale de pré-reprise	Organisation d'une consultation dans les locaux de l'AIST89 à la demande du salarié lorsque celui-ci est en arrêt de travail	Rencontre avec le médecin du travail afin de faire le point pendant le congé maladie et d'envisager les suites possibles à l'issue de l'arrêt de travail	Le médecin du travail	Il suffit au salarié de prendre contact avec l'AIST89
Autres consultations	Visite d'information et de prévention, examen médical d'aptitude, visite de reprise, rencontre avec le service social (en particulier en cas de transition professionnelle)	Rencontre avec un professionnel de santé ou une assistante sociale afin de faire le point sur l'état de santé au travail et la prévention au poste de travail. La prévention des RPS est abordée.	Le médecin du travail, l'infirmier(e) en santé au travail ou l'assistante sociale de l'As.SIC (convention avec l'AIST89)	Les rendez-vous sont organisés entre l'employeur et l'AIST89 pour les consultations, entre le salarié et l'AIST89 pour le service social.
Appui psychologique	Rencontre à l'AIST89 avec un(e) psychologue, sur proposition du médecin du travail	Echange complémentaire à la consultation médicale permettant d'envisager une orientation vers un professionnel, une intervention particulière, un aménagement des conditions de travail,...	Psychologue de l'As.SIC, dans le cadre d'une convention avec l'AIST89	Entretien d'échange et d'orientation, n'entrant pas dans le cadre d'une démarche thérapeutique
Aménagement du poste de travail	Intervention associant le salarié et l'employeur dans un objectif d'aménagement temporaire ou pérenne de l'environnement de travail	Maintenir dans l'emploi, en prenant en compte l'état de santé du salarié	Médecin du travail, autres intervenants AIST89, intervenants externes (Cap Emploi notamment)	La réussite est d'autant plus grande que l'exposé de la situation et la recherche de solutions interviennent précocement

A noter : tous les intervenants de l'AIST89 sont soumis au secret médical ou au secret professionnel.
Tous sont formés à la problématique des RPS,
notamment les assistantes médicales, souvent vos premiers interlocuteurs à l'AIST89

Contact : vos interlocuteurs à l'AIST89

ou AIST89 (téléphone – standard) : 03 86 72 07 55

ou www.aist89.fr → contactez-nous

